



Liberté Égalité Fraternité

Office National des Combattants et Victimes de Guerre Service départemental de l'Aisne





L'Office national des combattants et victimes de guerre est un établissement public sous tutelle du ministère des Armées.

Il accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits.



C'est le caractère extrêmement meurtrier de la Grande Guerre et le devoir de reconnaissance de la Nation à l'égard des anciens combattants qui sont à l'origine de la création de l'ONaCVG.





L'ONaCVG aujourd'hui c'est...



1 DIRECTION GÉNÉRALE

située à l'Hôtel national des Invalides depuis la Seconde Guerre mondiale.

- > met en œuvre la politique générale fixée par son conseil d'administration
- > assure le fonctionnement global de l'établissement
- > coordonne les activités des différentes entités de l'Office



104 SERVICES DE PROXIMITÉ

- > dans chaque chef-lieu de département
- > en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie
- > en Algérie, au Maroc



10 HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE, 275 NÉCROPOLES NATIONALES ET PLUS DE 2 200 CARRÉS MILITAIRES

Ces sites sont de véritables outils pour la transmission mémorielle. L'ONACVG veille à :

- > leur entretien
- > leur valorisation
- > leur rénovation





Les ressortissants

L'ONaCVG vient en aide aux combattants et anciens combattants de toutes les générations du feu, aux blessés et invalides de guerre, aux harkis, aux veuves, veufs et orphelins (mineurs et majeurs) de guerre, conjoints survivants d'anciens combattants, aux pupilles de la Nation, et aux victimes d'actes de terrorisme.

plus de 70 000 ressortissants accueillis ou orientés

près de 50 000 interventions financières

Près de 1 200 blessés suivis

1000 pupilles de la Nation mineurs suivis

135 EHPAD labellisés Bleuet de France dans 80 départements

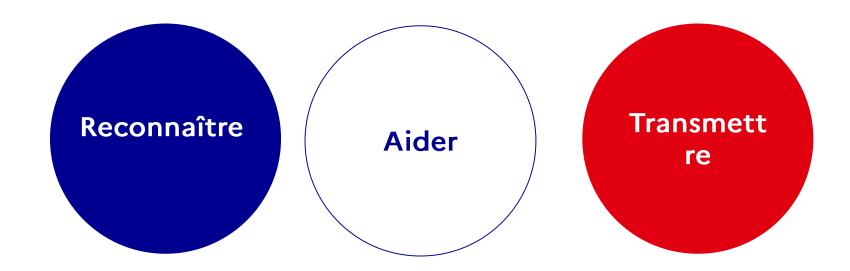






Les missions actuelles de l'ONACVG

Au quotidien, l'ONACVG assure les différentes missions qui lui sont confiées par l'État en faveur du monde combattant.







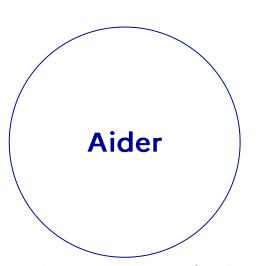
Il a pour objectif de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre, et plus récemment, d'actes de terrorisme.

Aujourd'hui, il apporte un soutien à ses ressortissants de toutes les générations du feu.

Il est également l'opérateur majeur de la politique mémorielle du ministère des Armées.



Action sociale en faveur des ressortissants de l'ONaCVG

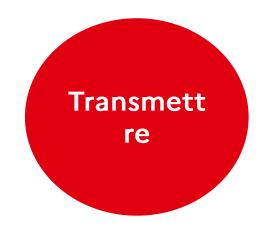


L'action sociale est au cœur de la mission de proximité de l'Office. Elle s'exprime par une assistance administrative et un suivi personnalisé de chaque ressortissant, la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation, le financement des frais de reconversion professionnelle, une assistance en faveur des ressortissants vivant à l'étranger, ou encore diverses interventions financières.

Mise en place du droit commune, aide ONaCVG subsidiaire.







L'ONaCVG est l'opérateur majeur de la politique mémorielle développée par le ministère des Armées au niveau national et sur l'ensemble du territoire.

Les actions de l'Office visent ainsi à célébrer, partager, et transmettre la mémoire des conflits contemporains et les valeurs de la République, notamment en direction des jeunes générations.

Prêt d'exposition, accompagnement des scolaires sur leur projet mémoire







Monuments aux morts communaux et départementaux

Subvention pour la :

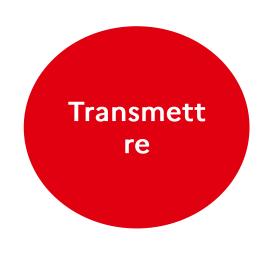
- Création
- Rénovation

20% à hauteur de 1600€

Suite à la signature d'une convention avec la région Hauts de France le 30 janvier 2020 : accompagnement de la région.







Les monuments commémoratifs

Possibilité de financement via le dispositif « subventions mémorielles d'intérêt local »

La participation financière de l'office est conditionnée à une valorisation pédagogique et à un travail de mémoire construit autour du monument.

La participation d'élèves à une cérémonie ne correspond pas à ce qui est attendu.





Que faire en cas de découvertes de restes mortels ?

- -Prévenir la gendarmerie
- -si présence d'artéfacts militaires prévenir en parallèle l'ONaCVG







Nécropoles nationales dans l'Aisne

Département	Nombre de sites	Surface Totale (m²)	Sites entretenus par agents	Nombre d'emblèmes
02	29	307568	12 / 145845 m ²	56592

Carrés militaires Etat dans les cimetières communaux:

101 sites (1287 corps) à la charge de l'Etat.

Entretien courant à la charge de la mairie (versement d'une subvention), rénovation: Etat

Identifiable sous forme de tombes individuelles ou regroupées.

A différencier des tombes de MPF restitués se trouvant dans les cimetières communaux. A la charge des familles puis du Souvenir Français si disparition famille.





ONaCVG Service départemental de l'Aisne 32 rue M.BERTHELOT 02000 LAON 03 23 26 30 40

@: sd02@onacvg.fr